



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230711-D2023_52_SI-AR

DECISION 2023-52

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 18 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 instituant une aide financière pour l'acquisition de batardeaux,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant les demandes de subventions déposées par des particuliers résidant sur le territoire communautaire (dossiers n° 1 à 3),

Considérant l'avis favorable de la commission Eau, Assainissement et GEMAPI réunie le 29 juin 2023,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition de batardeaux est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Eau, Assainissement et GEMAPI. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 11 juillet 2023

Le Président
Michel PAQUET



République Française
Département de la Moselle



N° de dossier	Nom	Prénom	Adresse	CP	Commune	Montant travaux	Nb bataredeaux simples	Nb bataredeaux doubles	Montant aide accordée
1	TOUSCH	Vincent	2 rue de la Forêt	57570	BEYREN-LES-SIERCK	5 249,31 €	2	2	800,00 €
2	CHEF	Adrien	20 rue Pasteur	57570	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	4 039,31 €	3	0	450,00 €
3	REICHER	Stéphanie	3 rue de la Forêt	57570	BEYREN-LES-SIERCK	4 985,31 €	2	2	800,00 €

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230711-D2023_52_SI-AR